

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 décembre 2019



CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DU 244-4 Approbation du programme des équipements publics de la ZAC Python-Duvernois (20e).

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2511-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.311-1 et suivants, R.311-8 et R.311-9 ;

Vu la délibération 2014 DU 1139 3° par laquelle le Conseil de Paris des 17, 18 et 19 novembre 2014 a approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation pour l'aménagement du secteur Python-Duvernois (20e) ;

Vu les délibérations 2019 DU 48-1 à 4 du Conseil de Paris des 8, 9, 10 février 2019 par lesquelles ont été approuvés :

- le bilan de la concertation préalable ;
- l'objectif et les enjeux poursuivis, le périmètre d'intervention, le programme prévisionnel et le bilan financier prévisionnel relatifs au projet de création de la ZAC Python-Duvernois ;
- le traité de concession d'aménagement par anticipation avec la SEMAPA et l'autorisation à la Maire de Paris de le signer ;
- l'émission d'un avis sur le dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact environnemental et le projet de dossier de création de la ZAC.

Vu le dossier de l'enquête publique qui s'est déroulée du 17 juin au 2 août 2019 ;

Vu le rapport et les conclusions de la commission d'enquête en date du 3 septembre 2019 ;

Vu les projets de délibération 2019 DU 244-1 à 5 en date du 26 novembre 2019 par lesquels la Maire de Paris lui propose d'approuver :

1. le dossier de création de la ZAC Python-Duvernois ;
2. la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) ;

3. le dossier de réalisation de la ZAC Python-Duvernois ;
4. le programme des équipements publics de la ZAC Python-Duvernois ;
5. l'avenant n°1 au traité de concession par anticipation de la ZAC Python-Duvernois avec la SPLA SEMAPA et de l'autoriser à le signer.

Vu le programme des équipements publics de la ZAC Python-Duvernois ci-annexé ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 26 novembre 2019 ;

Vu la saisine de Mme La Maire du 20e arrondissement en date du 19 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jacques BAUDRIER au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le programme des équipements publics de la ZAC Python-Duvernois (20e arrondissement), tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris, et publiée au Bulletin Officiel de la Ville de Paris. Elle sera affichée pendant un mois à l'Hôtel de Ville de Paris et en mairie du 20e arrondissement. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO